

# 82<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL NICE -JEAN BEHRA. NPEA 9 et 10 juin 2023 REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 10 avril 2023
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 29 mai 2023
Parution du road book :	Vendredi 2 juin 2023

### DATES ET HEURES DE RECONNAISSANCES :

Samedi 3 juin et Vendredi 9 juin 2023 de 9h00 à 18h00



### VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Jeudi 8 juin 2023 de 13h00 à 18h00 :  
Pré-vérifications administratives, au Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, Allée Camille Muffat)

### **Chaque équipage devra présenter les pièces suivantes :**

- **Permis et licence en cours du pilote et du copilote**
- **Passeport technique du véhicule**

### **Afin de pouvoir retirer l'ensemble des documents**

Vendredi 9 juin 2023 de 13h00 à 20h45 :  
Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, Bd des jardiniers à Nice)

**VERIFICATIONS TECHNIQUES :**

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 9 juin 2023 à 13h00

Vendredi 9 juin 2023 de 13h15 à 21h00,  
Stade Allianz Riviera, Allée Camille Muffat, 06200 Nice

**1ère réunion du collège des commissaires sportifs :**

Vendredi 9 juin 2023 à 20H00 Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, Bd des jardiniers à Nice)

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 9 juin 2023 à 22h00 ([www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr))

Briefing des pilotes :

**Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif**

**Départ 1ère ETAPE :**

1<sup>er</sup> concurrent : Samedi 10 juin 2023 à 07h15,  
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice

L'ordre de départ sera comme suit : VHC - Moderne – VHRS – VMRS

**Arrivée 1ère ETAPE :**

1<sup>er</sup> Concurrent : Samedi 10 juin 2023 à 17h36,  
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice

Vérifications finales : Samedi 10 juin 2023 au Garage TRENTO 3 Avenue Charles Alunni, 06390 CONTES.  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : Samedi 10 juin 2023  
30mn après l'arrivée du dernier concurrent

Tableaux d'affichage officiels : Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice  
Parc fermé, Gare de Peille, 06440, La Grave de Peille

**Remise des prix : Samedi 10 juin 2023 au Podium d'arrivée.**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Nice en partenariat avec le Musée National des Sports, organise les 9 et 10 juin 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique le :

### **82<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL NICE JEAN BEHRA**

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro 21 le 30/03/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 292 en date du 07/04/2023

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

### **COMITE D'ORGANISATION :**

**Président : MARTINI Éric**

**Membres :** BERENGHIER Jérôme, CORNIGLION Christelle, GUILLOCHON Grégory, GUILLOCHON Jean-Jacques, HAUT- LABOURDETTE Florian, LEBLOIS Frédérique, MARTINI Maxime, MASSIERA Jérémy, MICHAUD Jean-Philippe, MICHAUD Sandrine, NAS DE TOURRIS Emmanuelle, NIZIER Hervé, OLIVARI Philippe, PELLEGATTA Romain

### **Secrétariat du Rallye et Permanence du Rallye.**

Jusqu'au Mercredi 7 juin 2023 à 21h00 : 9 rue Massenet, 06000 NICE.

A partir du Jeudi 8 juin 2023 à 13h00 : Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, Bd des jardiniers à Nice)

Portable : 06-13-59-08-84

Email : [asacnice@gmail.com](mailto:asacnice@gmail.com)

Site Web : [www.asacnice.fr](http://www.asacnice.fr)

### **ORGANISATEUR TECHNIQUE :**

**Nom : CORNIGLION Christelle**

ASAC de NICE

9 Rue Massenet, 06000 Nice

Portable : 06 13 59 08 84

Email [asacnice@gmail.com](mailto:asacnice@gmail.com)

## 1.1. OFFICIELS

<b>Délégué ligue PACA :</b>	<b>GABELOTAUD Pierre</b>	licence n° 122222
<b>Président du Collège Commissaires Sportifs :</b>	<b>FOTIA Aurore</b>	licence n° 199244
<b>Membres du collège :</b>	<b>RICHARD Robert</b>	licence n° 44762
	<b>CHAPLE Michel</b>	licence n° 9208
<b>Directeur de Course :</b>	<b>GALLI Robert</b>	licence n° 9206
<b>Directeurs de course Adjoints :</b>	<b>NAS de TOURRIS Emmanuelle</b>	licence n° 18620
	<b>OUDINOT Stéphane</b>	licence n° 45980
	<b>GHIGO Gérard</b>	licence n° 1967
	<b>OZON Frédéric</b>	licence n° 200037
<b>Directeur de course Adjoint chargé du BBR :</b>	<b>DAO Serge</b>	licence n° 2397
	<b>DE ZAGIACOMO Jean-Marcel</b>	licence n° 178729
<b>Responsable chronométrage &amp; PC temps :</b>	<b>RICHARD Marie</b>	licence n° 49602
<b>Directeurs de course Adjoints délégués aux ES :</b>	<b>CIER Marc</b>	licence n° 2942
	<b>TEISSEIRE Jean-Claude</b>	licence n° 226136
	<b>BROCHARD Jean-Luc</b>	licence n° 2772
<b>Directeurs de course intermédiaire :</b>	<b>METTON Sylvain</b>	licence n° 2206
	<b>VINCENSINI Marie-Odile</b>	licence n° 9656
<b>Commissaires techniques :</b>		
<b>Responsable moderne :</b>	<b>PRADO Philippe</b>	licence n° 56333
<b>Responsable VH :</b>	<b>BAROLLE André</b>	licence n° 55043
	<b>FORESTELLO Jean-Pierre</b>	licence n° 11620
	<b>BRASSART Hervé</b>	licence n° 7192
	<b>DAUMAS Gérard</b>	licence n° 7191
	<b>ASSO Pierre</b>	licence n° 46183
	<b>BERSZAKIEWICZ Bogumila</b>	licence n° 224902
	<b>MAIANO Marc</b>	licence n° 37395
<b>Secrétaire :</b>	<b>LESSER Katia</b>	licence n° 121651
<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>	<b>FORESTELLO Isabelle</b>	licence n° 138486
	<b>LEBLOIS Frédérique</b>	licence n° 198449
	<b>BUDIN Jean-Michel</b>	licence n° 33900
<b>Médecin Chef Coordinateur au PC :</b>	<b>MAILLOUX André</b>	licence n° 152162
<b>Voiture Damier :</b>	<b>MICHAUD Sandrine</b>	licence n° 141070
	<b>MICHAUD Jean-Philippe</b>	licence n° 114001
<b>Voiture Sécurité :</b>	<b>BARNOIN Jean-Pierre</b>	licence n° 238314
	<b>BARBERO Joëlle</b>	licence n° 244109
<b>Informatique :</b>	<b>Patrick Soft</b>	
<b>Sécurité radio :</b>	<b>DELTA COM</b>	
<b>Speaker :</b>	<b>GUINTRAND Romain</b>	
<b>Géolocalisation :</b>	<b>VDS Racing</b>	
<b>Juges de fait :</b>	à désigner et à rajouter au présent règlement par additif	

**Mesdames & Messieurs les Commissaires de la FFSA**

## 1.2. ELIGIBILITE

Le 82<sup>ème</sup> rallye Nice-Jean Behra compte pour :

- LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2023 COEFFICIENT 3
- LES CHALLENGES RALLYES DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PACA 2023
- LE CHALLENGE PILOTES & COPILOTES DE L'ASAC NICE 2023

## 1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de confirmation par écrit de leur inscription, une pré-liste sera mise à jour sur le site Internet [www.asacnice.fr](http://www.asacnice.fr) avec leur horaire de convocation aux vérifications.

### VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Vendredi 9 juin 2023 de 13h00 à 20h45,  
Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, allée Camille Muffat)

### VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Vendredi 9 juin 2023 de 13h15 à 21h00,  
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice  
A l'issue des vérifications les véhicules seront admis en parc fermé sur le parking du Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice

Les vérifications finales seront effectuées au Garage TRENTO, 3 Avenue Charles ALUNNI, 06390 CONTES au taux horaire de 60 € TTC Maxi.

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5** Toute personne qui désire participer au 82<sup>ème</sup> Rallye National Nice-Jean Behra doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée,

**L'envoi des inscriptions par Email est à privilégier, le paiement pourra s'effectuer par chèque ou virement.**

**Clôture des engagements le lundi 29 mai 2023 MINUIT.**

Toute demande d'engagement devra être accompagnée :

- **Permis de conduire en cours de validité.**
- **Licence valide pour l'année en cours.**
- **La 1ère page du passeport technique, ainsi que de la fiche d'homologation.**

**3.1.10** Le nombre des engagés est fixé à **250** voitures maximum à moduler en fonction du nombre d'engagés dans les supports de doublure.

**3.1.11.1** Les droits d'engagement sont fixés à :

- **440 € avec** la publicité facultative des organisateurs
- **880 € sans** la publicité facultative des organisateurs
- **410 € pour les équipages (pilote + co-pilote) de l'ASAC NICE**
- **390 €** pour les pilotes inscrits au Trophée JUNIOR réservé aux moins de 25 ans (nés après le 10/06/1998)

Une somme forfaitaire fixée à **36€** sera à rajouter pour le système de géo localisation.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'aurait pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### **3.2.9 Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales, une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.**

Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

#### **Retrait de Licence : (règlement médical)**

**Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.**

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée le Vendredi 9 juin 2023 à partir de 19h00 dans les parcs prévus à cet effet, et indiqués sur le livre de route.

Pendant toute la durée du rallye, **aucune** réparation **ou** ravitaillement **par une assistance n'est autorisé en dehors des parcs d'assistance.**

**En dehors de ces parcs d'assistance**, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du Collège des Commissaires Sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.**

**Le parc d'assistance se situera au Col Pelletier à Blausasc**

**Ouverture du Parc d'assistance le Vendredi 9 juin 2023 à partir de 19h00.**

**Toute réservation d'emplacement avant cette date sera automatiquement retirée et pourra entraîner des pénalités de la part du collègue des commissaires sportifs au(x) concurrent(s)**

## ARTICLE 5. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées ultérieurement ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 DESCRIPTION :

Le 82ème Rallye Nice Jean Behra représente un parcours de 300.9 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105.24 km (34.98 %)

Les épreuves spéciales sont :

#### Samedi 10 juin :

- ES 1/4 : Coaraze – col saint Roch - Loda : 21.51 km x2
- ES 2/5 : La Bollène – col de Turini – Moulinet : 22.40 km x2
- ES 3/6 : col St Jean – col de Braus - St Laurent : 8.71 km x2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

### 6.2.1 RECONNAISSANCES :

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment en matière de vitesse et de bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- . - **Le nombre de passages en reconnaissances est limité à TROIS maximum.**
- . - **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.**
- . - **Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

6.2.6 Les reconnaissances limitées à 3 passages auront lieu :

**Samedi 3 juin et Vendredi 9 juin 2023 de 9h00 à 18h00**

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.1 DEPART :**

- le Rallye Moderne partira après le rallye VHC

**7.3.5.** Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, **le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

### **7.5.17.3**

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levages, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

**En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.**

### **7.5.20. SEANCE D'ESSAI**

**Une séance d'essai sera organisée le Vendredi 9 juin 2023**

(Les Combes – La Manda / 2.40 km).

Elle aura lieu de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 pour tous les concurrents.

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **100 €** au moment de leur engagement.

**Important :** Seuls les équipages engagés au 82<sup>ème</sup> rallye National Nice-Jean Behra, ayant procédé aux pré-vérifications administratives (Jeudi 8 juin) et obtenu l'ensemble des documents prouvant leur conformité pourront participer à cette séance.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course selon les normes de sécurité 2023 en vigueur.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Les règles à observer sont les mêmes que celles appliquées en course.

Nombre de passages maximum défini en fonction du nombre de participants.

Tout équipage qui abandonnera pendant la séance d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur.

## ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Aucun PRIX EN ESPECES ne sera distribué.

SCRATCH	
1 <sup>er</sup>	1 Engagement Jean BEHRA 2024
2 <sup>ème</sup>	½ Engagement Jean BEHRA 2024
3 <sup>ème</sup>	½ Engagement Jean BEHRA 2024
FEMININE	
1 <sup>ère</sup>	1 Engagement Jean BEHRA 2024 (3 Partantes) Si moins de 3 partantes 50%
Trophée JUNIOR	
1 <sup>er</sup>	1 Engagement Jean BEHRA 2024
2 <sup>ème</sup>	½ Engagement Jean BEHRA 2024
3 <sup>ème</sup>	½ Engagement Jean BEHRA 2024

Des coupes seront distribuées à tous les équipages classés.

***La remise des prix se déroulera  
Samedi 10 juin 2023  
Au Podium***